

GE_GERICHTE A/3484/2016 vom 6. Juni 2017

GE Cour de justice, 2017-06-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3484_2016

FR: GE_GERICHTE A/3484/2016 du 6 juin 2017

IT: GE_GERICHTE A/3484/2016 del 6 giugno 2017

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 06.06.2017
A/3484/2016

A/3484/2016 ATAS/453/2017 du 06.06.2017 (AI) , RAYEE République et canton de
genève POUVOIR JUDICIAIRE A/3484/2016 ATAS/453/2017 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 6 juin 2017 2 ème Chambre En la cause Madame
A_____, domiciliée au PETIT-LANCY recourante contre OFFICE DE
L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue des Gares 12,
GENÈVE intimé Vu la décision de l'office de l'assurance-invalidité (ci-après : OAI) du 21
septembre 2016, Vu le recours de A____ (ci-après : la recourante) du 13 octobre 2016,
Vu la réponse de l'OAI du 24 novembre 2016, par laquelle il indique s'en rapporter
intégralement à l'écriture de Gastrosocial du 22 novembre 2016, Vu le courrier de la
recourante du 1 er décembre 2016, Vu son écriture du 26 mai 2017, par laquelle elle indique
retirer son recours, Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. * * * * *
PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte
du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière
Sylvie SCHNEWLIN Le président Raphaël MARTIN Une copie conforme du présent arrêt
est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.